VENDREDI 5 JUIN 1914

LA CROIX DE ROUBAIX-TOURCOING

XIVe ANNÉE. — N° 3616. — VENDREDI 5 JUIN 1914

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre. Téléphone : 672

5 CENTIMES

5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue du Vieil-Abreuvoir. TOURCOING. — 84, rue des Urseulines

CŒUR SACRÉ DE JÉSUS
J'ai confiance en Vous
(Ind. 300 j., Pie X.)

Samedi 6 juin. — SAINT NORBERT Q.-T.
PREMIER SAMEDI DU MOIS

Cœur Immaculé de Marie, en ce premier samedi du mois, nous vous vénérons, nous vous remercions de vos bienfaits, nous implorons votre intercession auprès de votre divin Fils et nous vous supplions de nous bénir.

Paris 4 juin 1914

La journée

M. Viviani a'est entretenu ce matin avec MM. L. Bourgeois et Clemenceau.

❋

La Chambre, ayant validé près de 550 de ses membres, a procédé, jeudi, à l'élection d'un président et d'un bureau définitifs.

M. Deschanel a été réélu président.

❋

Hier, est revenu devant la Cour de Toulouse, le procès de l'instituteur de Blajan, poursuivi, par plusieurs pères de famille, pour la préjudice moral et matériel que leur a causé son enseignement anticatholique et amoral.

❋

La dernière journée du Congrès-Tri-[illegible] de Malines, commencée par un pèlerinage à l'autel de Notre-Dame du Salut, où la messe fut célébrée par Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal, a été couronnée par le pèlerinage à Notre-Dame de Paris, que présidait S. Em. le cardinal-archevêque.

❋

A la journée catéchistique de mercredi, S. Em. le cardinal-archevêque de Paris a annoncé la prochaine apparition du nouveau catéchisme diocésain qui sera commun à toute la province de Paris.

❋

Un essai de mobilisation a eu lieu ce matin à Nancy, avec manœuvres et évolution d'aéroplanes. Le kronprinz, qui se trouvait sur la frontière, a pu en être témoin.

❋

Le ministère des Colonies vient d'être avisé par un câblogramme du gouverneur de l'Afrique occidentale française, que la ret des Haïlas, accompagné de notables, s'est rendu à Porto-Nnoro où il a livré de nombreuses armes, et a renouvelé les assurances de soumission de tous les Haïlas.

❋

Les fêtes jubilaires de Notre-Dame de la Garde ont été célébrées ce matin au milieu d'une immense affluence.

❋

Les propriétaires du « Storstad ont répondu par une demande reconventionnelle au 250 000 francs d'indemnité pour dégâts subis, à la réclamation de 16 millions de francs que leur avait adressée la Canadian Pacific pour la perte de l' « Empress-of-Ireland ».

❋

La Serbie a décidé de racheter les chemins de fer orientaux.

❋

Les suffragettes anglaises ont commis, depuis deux jours, les méfaits les plus hétéroclites. Elles complotent, en outre, quelque chose contre le roi et contre le prince Henri.

❋

En Albanie, l'anarchie ne peut plus guère faire de progrès.

❋

Les pourparlers du Niagara semblent stationnaires.

❋

En Chine, les « Loups Blancs » ont réussi à tourner les troupes gouvernementales. Ils se dirigent vers le Nord, en pillant tout sur leur passage.

❋

Pour la Fête-Dieu

ADORO TE

Méditations pour la fête et l'octave du Très Saint Sacrement

par Mgr Pie Alberto del Corona, O. P. archevêque de Sardique

Un opuscule in-32 de 76 pages. Prix : 0 fr. 10 ; port, 0 fr. 05.

Ce tout petit opuscule offre aux âmes dévouées à Jésus-Hostie la prose dans laquelle saint Thomas d'Aquin célèbre les merveilles du Sacrement d'amour : *Adoro te*. Le commentaire des sept strophes, joint aux considérations qui la précèdent, entretiendra dans le cœur des fidèles de pieux sentiments pour les huit jours de la joyeuse et splendide fête du *Corpus Domini*. Sous un format des plus modestes mais fort pratique, ces pages cachent une doctrine suave et forte et débordent d'une piété communicative : la lecture en est facile.

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Les intérêts et les croyances

« Les intérêts et les croyances », je ne suis pas le premier à écrire l'un à côté de l'autre ces deux mots : car qui n'est pas attentif au double danger qui les menace également ? mais je suis bien de l'avis de notre excellent rédacteur en chef, nous n'avons ni à pleurer ni à gémir, mais à comprendre et surtout à vouloir, pour nous tenir prêts à une nouvelle phase de la lutte éternelle. Voyons de quelle manière elle paraît devoir s'engager.

Les radicaux jacobins et leurs dupes ont voulu séparer une fois de plus ce qui doit être uni inséparablement (avec la subordination voulue, cela va de soi) : ils ont essayé de défendre les intérêts et de ruiner les croyances. Qu'ils aient bien défendu les intérêts, certes non ! On ne peut pas défendre efficacement une ville quand on a livré sa principale citadelle. Mais enfin, beaucoup d'entre eux, beaucoup aussi de ceux qu'ils trompent, ce sont flattés de réduire l'Eglise à l'impuissance, de lui enlever toute action sociale, de la reléguer dans les cérémonies du mariage et de l'enterrement, réduites à leur minimum, et, d'autre part, de défendre la fortune nationale, de maintenir ou de renforcer certains privilèges. Ils veulent des hommes, parce qu'il leur en faut ; mais ils ne veulent guère d'enfants que chez les autres, et ils font ce qu'ils peuvent pour déraciner les croyances qui, seules, seraient à même de leur assurer des familles nombreuses, et ainsi de suite.

Les deux autres groupements, le groupement socialiste et le groupement catholique, ne séparent pas les intérêts et les croyances ; soit qu'ils les défendent, soit qu'ils les attaquent, ils ont également, de part et d'autre, le sentiment très net qu'il y a un lien, et un lien très fort, entre la première puissance et la seconde. De là cette unité de plan, cette unité d'attaque et d'action qui a tant pu frapper tout le monde, puisque Clemenceau proclame avec Pellatan qu'entre les deux armées en présence il n'y a plus de place pour l'incohérence des radicaux... Seulement, ayant jugé que la situation intérieure était intenable, une fois de plus ces hommes d'esprit estiment qu'il n'y a pour eux qu'une solution à recommander : c'est de s'y tenir.

Les catholiques sont prêts — c'est ce que les socialistes leur reprochent — à défendre les intérêts, ceux d'autrui sinon plus que les leurs propres. « Les intérêts », c'est-à-dire, en bon français, tout ce qui contribue à rendre les nations solides, à attacher les gens au sol et aux traditions, à leur faire aimer dans l'hérédité et dans ses droits les conditions premières d'une solidarité continue et permanente. Avoir des intérêts et les défendre, ce n'est pas seulement chercher son intérêt individuel, égoïste, fantaisiste, demandant au prochain le plus possible et lui sacrifiant le moins possible. Avoir des intérêts et les défendre, c'est aimer la perpétuité, la stabilité, la conservation des foyers, c'est travailler aux créations patientes, à celles qui non seulement accroissent régulièrement la force nationale, mais en font refluer les bienfaits sur les nations à civiliser par l'expansion de la vie coloniale. Ces intérêts ont évidemment un aspect double et un. La solidité du lien, l'attachement à la tradition, l'amour du foyer sont des vertus naturelles, productives d'énergies humaine et de bien-être social ; ce sont encore plus des vertus intimes et véritablement radicales, qui ne se développent et ne se consolident que par une union de tous les instants avec le principe par excellence de l'unité spirituelle et de l'unité religieuse, car celle-ci seule peut tout concilier.

Il est donc indéniable que les catholiques défendent en même temps les croyances et les intérêts, tandis que les socialistes menacent en même temps les intérêts et les croyances. Cette unité d'action est précisément ce qui doit faire leur commune supériorité sur les radicaux, comme c'est elle qui fait l'intensité du péril actuel et qui invite à de plus sérieuses réflexions tous les hommes de bonne volonté.

Les socialistes savent, en effet, que le meilleur moyen d'atteindre les intérêts protecteurs de la liberté des personnes et de la liberté des familles, c'est d'atteindre d'abord les croyances. Condamner à la fois l'effort individuel, ses espérances et l'esprit de résignation qui en découle ; lui enlever toute consolation autre que celle de la jouissance brutale, obtenue tout de suite, à volonté, sans conditions ; n'adorer que la force du nombre irresponsable et la supériorité de la puissance qui en découle, est-ce que ce n'est pas là ruiner d'un seul coup les intérêts et les croyances ? Tout le monde, dit la socialiste, n'a pas de foyer héréditaire et de fortune patrimoniale ! — Non ! mais tout le monde est condamné à la maladie, à la souffrance et à la mort, exposé à l'abandon et à la trahison de ceux qu'il aimait ; sont un jour ou l'autre tentés par le dégoût de la vie tous ceux qui ne voient que la vie présente, et tous auraient bien des raisons de s'apercevoir que la tranquillité dans la possession de ses capitaux ne vaut pas la tranquillité du cœur, que par conséquent qui sauvegarde les croyances génératrices de dévouement, de fidélité, de courage, défend les intérêts des pauvres encore plus que ceux des riches.

Je ne dis pas que les socialistes ne défendent pas vaillamment les intérêts de leurs concitoyens tels qu'ils les comprennent, tout en les comprenant très mal ; et je ne nie pas qu'ils ne s'engagent quelquefois à respecter les croyances. De là certaines alliances connues. Mais, à parler sincèrement, ils savent bien que s'ils ne servent que des intérêts matériels, c'est-à-dire amoindris et corrompus, par là même ils frappent à mort les croyances ; et de là un amour des intérêts physiques à la fois exagéré et mutilé comme tout ce qui a rompu avec les lois de la nature.

De notre côté, une pareille duplicité n'existe pas. Si les socialistes sont, somme toute, plus francs que les radicaux, les catholiques sont plus francs que les socialistes. Vous voulez être bien soigné, Monsieur Clemenceau, vous avez parfaitement raison. Vous entendez là très judicieusement vos intérêts. Les entendez-vous aussi bien quand, satisfait d'être soigné, vous personnellement, et pour quelques jours, vous refusez d'accorder à l'ensemble des religieux et des religieuses cette bienveillance reconnaissante ou cette protection accidentelle qu'en homme d'esprit que vous êtes vous donnez de bonne humeur à telle ou telle œuvre particulière ? Vous êtes comme le soldat qui, de bon cœur, disons-le (sans vouloir vous compromettre), épargne un blessé, mais qui massacre de loin tout un régiment, et cela, remarquez-le bien, en guerre civile, devant des gens qui ne se défendent pas.

Cet esprit conservateur des croyances comme des intérêts est, dira-t-on, bien monotone et bien borné ! Monotone ? Hélas ! C'est ce qui étonne le plus les gens qui en font tôt ou tard la découverte, c'est ce qui leur ménagé les plus inattendues des trouvailles ; c'est ce qui les fait revenir des erreurs les plus stupéfiantes et de la routine la plus féconde en neurasthénie ; c'est ce qui leur ouvra les sources les plus jaillissantes du renouvellement indéfini. Qu'on nous permette donc d'inviter ici les sans-classistes à une sorte de division du travail, mais de travail convergent !

Hommes d'intérêt, hommes protecteurs — justement protecteurs — de l'héritage et, par conséquent, de la rente — quand elle n'est pas usuraire — hommes soucieux de maintenir l'indépendance de notre pays et la dignité de son attitude internationale, faites donc aux hommes de croyance l'aumône d'un respect plus sincère, plus conséquent, de leur liberté bienfaisante. Organisez-vous avec autant d'esprit de solidarité, autant de discipline, autant de loyauté que les hommes de croyance en mettent au service de leurs idées qui, au fond, sont les vôtres ! Mais donnez-leur l'appoint nécessaire d'un peu plus de foi, d'un peu plus de fidélité à vos pratiques, d'un peu plus de zèle pour la défense de la vérité intégrale : vous êtes sûrs que les hommes de croyance ne vous ménageront pas la défense de vos intérêts temporels, même quand ils n'en auront eux-mêmes qu'une part bien restreinte et bien modeste.

De part et d'autre, il ne faut pas séparer ce que Dieu a uni.

HENRI JOLY, *de l'Institut.*

ROME

Une exécution de polyphonie en l'honneur des nouveaux cardinaux

Par dépêche de notre correspondant particulier, 3 juin :

Ce soir, en l'honneur des nouveaux cardinaux, l'Ecole supérieure de musique sacrée a donné, dans la grande salle de la Chancellerie, sous la direction du maestro Casimiri, maître de chapelle du Saint-Jean de Latran, une exécution solennelle de polyphonie du [illegible] de la Chapelle Sixtine, fondateur et recteur de l'Ecole, prononça d'abord une allocution rappelant le bien accompli par l'Ecole, les encouragements prodigués par le Pape et les concours que l'Ecole attend encore de la générosité des catholiques. La section des étudiants de la polyphonie exécuta alors plusieurs morceaux des grands maîtres du XVIe siècle, notamment de Palestrina, puis, dans une deuxième partie, donna plusieurs extraits des compositions de Mendelssohn, de Marenzio, terminant par le grand chœur descriptif de Rheinberges. Une schola d'enfants de l'Ecole supérieure de musique prit part, pour la première fois, à l'exécution. L'intention de ses directeurs est de la développer d'une façon analogue à nos grandes maîtrises françaises. Doux cardinaux honnraient de leur présence cette exécution dont la perfection a été unanimement louée par l'assistance distinguée qui remplissait la vaste salle.

❋

Mgr de Cormont, évêque d'Aire, est arrivé à la procure du Saint-Sulpice.

M. Viviani consulte

M. René Viviani s'est entretenu, ce matin, de la situation politique avec MM. Léon Bourgeois et Clemenceau.

Il va poursuivre ses consultations et fera connaître, dans l'après-midi, au président de la République, sa réponse à l'offre qui lui a été faite de constituer le Cabinet.

Un préfet contre Jeanne d'Arc

A Celleneuve, près de Montpellier, le préfet Clausel, qui manifeste de plus en plus son sectarisme, a prononcé les paroles suivantes :

« Admettrez-vous plus longtemps que le parti clérical glorifie à la face de la France l'héroïne Jeanne d'Arc qui fut sa victime, qui fut condamnée par un tribunal ecclésiastique ? »

Le préfet Clausel a besoin d'apprendre l'histoire.

AU MONT SAINT-MICHEL

La fête du 11 juin

Jeudi 11 juin, sans lieu, au Mont Saint-Michel, une grande fête commémorative du couronnement de la statue de l'archange saint Michel. Présidée par Mgr Guérard, évêque de Coutances qui a déjà tant fait « à l'honneur de Monseigneur saint Michel », elle ne le cédera, ni en éclat, ni en ferveur, aux plus brillantes journées du XIIIe centenaire (1909), Mgr Déchelette, évêque d'Evreux, officiera pontificalement sur l'esplanade des pèlerinages, aménagée au pied de la merveille, face à la mer.

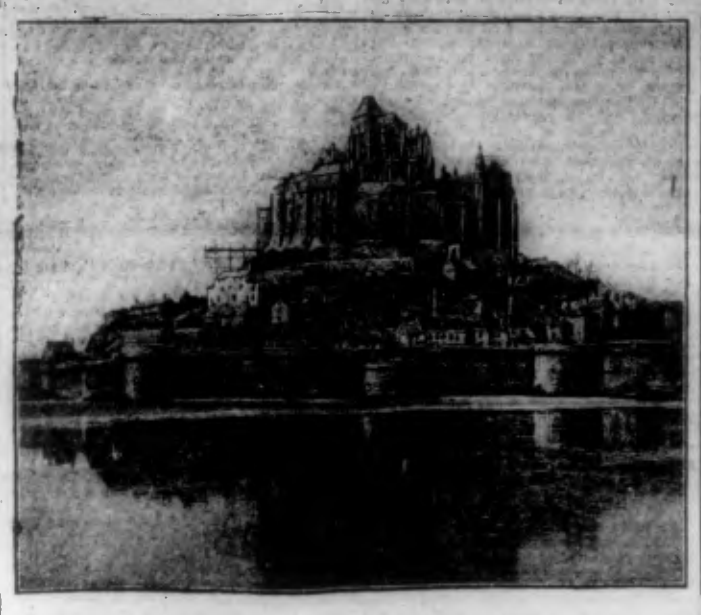

C'est là que le premier chapelain de Montmartre, M. l'abbé Langlois, prononcera le discours de circonstance. La veille au soir, une procession aux flambeaux se déroulera sur les remparts de la forteresse et dans la vieille rue de la cité, si curieuse, si pittoresque. Une autre procession terminera la journée du 11 juin.

L'annonce de cette manifestation religieuse suggère presque nécessairement le rapprochement que les *Annales du mont Saint-Michel* esquissaient naguère. En cette même année 1914, — le 16 octobre prochain, — S. Em. le cardinal archevêque de Paris consacrera la basilique du Vœu national au Sacré Cœur de Jésus. En cette solennelle circonstance, l'episcopat français tout entier se trouvera réuni sur la butte à jamais glorieuse de Montmartre. De ce chef encore, la fête traditionnelle, nationale en quelque sorte par les souvenirs qu'elle rappelle, de la dédicace de saint Michel au mont Tombe sera empêchée. « Ce jour-là, disent les *Annales*, saint Michel doit assister à la consécration de la basilique du Vœu national et porter — c'est son rôle — l'étendard du Sacré Cœur. »

Dans de telles conditions, la fête du 11 juin, au Mont-Saint-Michel, apparaît aux yeux des catholiques français comme une veillée d'armes, ou, si l'on veut, une vigile, préparatoire à la dédicace du temple national que la France « pénitente et dévouée », offrira au divin Maître, le 16 octobre.

La très fidèle pèlerin de Saint-Michel que fut l'amiral de Cuverville, avait coutume de dire que la France catholique était protégée par trois citadelles inexpugnables : Montmartre, Lourdes et le Mont-Saint-Michel.

Serait-il donc hors de propos de remarquer que, avant de procéder à la dédicace de la grande basilique nationale, la France est conduite providentiellement, cette année même, d'abord au sanctuaire séculaire du Mont-Tombe, dans la manifestation du 11 juin ; ensuite, aux sanctuaires de Lourdes, dans les séances et les cérémonies du Congrès eucharistique ?

D'ailleurs, par une coïncidence qui ne saurait être l'effet du hasard, il se trouve que, le 11 juin, l'Eglise célèbre la Fête-Dieu et concentre ses louanges et ses adorations autour de l'Hostie Sainte. Saint Michel, ange gardien de l'Eucharistie, convoque les catholiques de France pour les présenter au Sacré-Cœur.

Ils répondront nombreux à son appel.

Essai de mobilisation à Nancy

Par téléphone de notre correspondant particulier :

Hier, à 9 heures du soir, le dirigeable *Adjudant-Vincenot*, venant de Toul, arrivait au-dessus de Nancy en portant un ordre de mobilisation pour les régiments de Nancy. A ce moment, les projecteurs du fort Saint-Vincent fouillèrent l'horizon et inondèrent de leurs feux le dirigeable.

Le spectacle, admiré par de nombreux Nancéens, était très imposant.

A 2 heures, ce matin, l'alerte fut donnée dans les casernes de tous les régiments de Nancy, et à 3 heures les troupes se dirigeaient vers la frontière où a eu lieu une importante manœuvre commandée par le général Foth, commandant du 20e corps d'armée.

L'escadrille d'aviateurs a pris part à la manœuvre.

Il est à remarquer que le kronprinz visite en ce moment, avec l'état-major allemand, les forts faisant face à Nancy et qu'il a pu, de loin, assister à la manœuvre.

L'instituteur de Blajan devant la Cour d'appel de Toulouse

(*De notre correspondant particulier*)

Toulouse, 4 juin.

Comme la *Croix* l'avait annoncé, c'est mercredi qu'est venue devant la première Chambre de la Cour d'appel de Toulouse, présidée par M. Martin, premier président, l'affaire de l'instituteur de Blajan, et cela, à la suite du récent arrêt du tribunal des conflits annulant l'arrêté pris par le préfet de la Haute-Garonne et dans lequel celui-ci déclarait que les fautes reprochées à Escazeaux, l'instituteur poursuivi, ne relevaient que de l'Inspection académique et non des tribunaux.

En un exposé bref, mais très incisif et d'une très grande clarté, Me Teulié, défenseur des deux pères de famille Fabas et Aurignac, fait l'historique de l'affaire et rappelle la profonde émotion qui saisit l'opinion publique, quand furent dévoilées les dictées d'Escazeaux et les phases du procès dont le dernier acte va enfin se jouer devant la Cour d'appel.

Il lit à nouveau quelques phrases des tableaux que la Cour a déjà si sévèrement qualifiés, on ne l'a pas oublié, dans l'arrêt du 26 janvier, concernant la question de compétence.

L'éloquent défenseur aborde ensuite la question de l'allocation des dommages réclamés par MM. Fabas et Aurignac. C'est sur cette partie de sa plaidoirie qu'il va plus particulièrement insister.

Les deux pères de famille du Blajan, soutient Me Teulié, ont subi des dommages matériels réels. Pourquoi l'instituteur est-il établi dans un village ? Pour donner une certaine instruction aux enfants qui lui sont gratuitement confiés. De par la loi même, MM. Fabas et Aurignac avaient droit à cette instruction, ils n'ont pu en faire profiter leurs enfants. Ils ont donc subi un dommage.

D'autre part, ces deux mêmes pères de famille ont dû se séparer de leurs enfants afin de les envoyer recevoir ailleurs cette instruction ; d'où des frais de scolarité, de voyages, d'entretiens, etc.

Des dommages laur sont donc dus pour ces préjudices matériels. Mais à côté, il y a eu un préjudice moral. MM. Fabas et Aurignac sont catholiques. La loi et les règlements proclament la neutralité scolaire. Violant cette loi et ces règlements, Escazeaux a volontairement porté atteinte à la foi catholique de leurs enfants. Là aussi il y a eu un préjudice, et un préjudice beaucoup plus grand, pour ces pères catholiques, que tous les préjudices matériels possibles.

Dans une brillante péroraison, où l'éloquence le disputa à la plus sûre assurance, Me Teulié déclare que l'âme de l'enfant et son salut n'ont pas de prix. MM. Fabas et Aurignac l'ont très bien et très justement compris. Pour un père de famille, insiste le défenseur, l'âme de son fils vaut plus que sa vie. Aucun dommage alloué par la Cour ne pourrait couvrir le préjudice causé en l'espèce par l'instituteur de Blajan, blâmé — il faut le rappeler — à plusieurs reprises par ses chefs hiérarchiques à cause de la nature de son enseignement.

Une sanction s'impose ; le président de l'Association des pères de famille de la Haute-Garonne, qui depuis juillet 1913 a présenté devant le tribunal de Saint-Gaudens et devant la Cour d'appel de Toulouse la défense des catholiques outragés, le président, dis-je, l'attend avec la plus grande et la plus ferme confiance.

« Je vous confie, crie-t-il en terminant, l'âme des enfants de la France. »

Me Eydoux présenta, ensuite, la défense de M. Escazeaux.

Dès la lecture même de ses conclusions, on s'aperçoit, non sans quelque surprise, qu'il reprend l'exception de nullité, déjà soulevée devant le tribunal de Saint-Gaudens et que l'on croyait abandonnée par lui. C'est elle qu'il plaide tout d'abord.

Venant ensuite au fond, il retrace en quelques mots le caractère de son client qu'il nous représente comme un homme, comme un éducateur convaincu, comme un instituteur de parfaite bonne foi, comme un apôtre enfin.

Me Eydoux, précisant les fautes reprochées à Escazeaux, admet en principe que celui-ci est sorti des limites de son enseignement. Les fautes matérielles existent mais elles ont leur raison d'être dans l'idée même que l'instituteur se faisait de son devoir. Ses dictées nous révèlent une mentalité spéciale. Obligé d'enseigner des notions d'hygiène et de droit civique, il croyait pouvoir aller le plus loin possible dans cette voie, faire l'éloge de la République et des institutions républicaines et indiquer aux enfants leur ligne de conduite. C'était sa mentalité.

L'avocat d'Escazeaux est obligé cependant de reconnaître qu'il y a dans ces dictées des formules un peu crues, mais que les pensées en sont excellentes.

Il conclut en demandant à la Cour de déclarer qu'Escazeaux n'a point commis de fautes graves, qu'aucun préjudice n'a été causé ; de rejeter la demande de dommages et de déclarer que les fautes de l'instituteur proviennent de l'idée erronée qu'il s'est faite de son devoir.

L'arrêt sera rendu au commencement de la semaine prochaine.

GAZETTE

L'enseignement libre et Jules Ferry

Jules Ferry fut, on le sait, le fondateur de l'enseignement laïque. Son nom est sans cesse invoqué par les radicaux-actuels qui se disent les continuateurs de son œuvre.

Les détenteurs du pouvoir ont la prétention de distinguer dans l'attribution des deniers relatifs à l'entretien des enfants entre ceux qui fréquentent l'école laïque et ceux qui vont à l'école libre.

Or, voici une lettre dont l'original est entre les mains de M. Noël Charavay, que Jules Ferry écrivait pendant le « blocus de Paris » :

GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Administrateur du département de la Seine et de la ville de Paris

Paris, 13 janvier 1871.

Mon cher Monsieur,

Vous avez dû trouver l'*Univers*, et vous comprenez ce qui m'a ému. Il faut que cette lettre soit fausse ou bien faussement présentée : l'Hôtel de Ville ne vous a jamais rien refusé. Ce n'est pas sur l'instruction primaire que se porterait sa parcimonie. *La défense des enfants placés dans les écoles libres est chose sacrée*, et vous n'avez même pas besoin d'une autorisation expresse pour la continuer.

Recevez toutes nos amitiés.

JULES FERRY.

Cela n'est donc pas énoncé comme une proposition de circonstance, mais comme un *principe*.

Comme nous en sommes loin !...

Où donc est l'égalité ?

Le petit jeu des subventions continue !

Dans son dernier numéro, le *Courrier de Mamers* annonçait, toujours à la jetée de M. Caillaux, que M. Raynaud, ministre de l'Agriculture, venait d'accorder une subvention de 515 francs et huit médailles pour être distribuées au prochain Comice agricole de Mamers au nom du gouvernement de la République, « République des camarades », ainsi que l'a spirituellement stigmatisée M. Robert de Jouvenel, et telle que nous l'avait déjà révélée la fameuse circulaire du maire de La Ferté-Bernard. Au profit d'une personnalité en danger, on pille le budget de la France, aux intérêts particuliers les plus immoraux on sacrifie l'intérêt général du pays.

Puisque nous sommes en régime d'égalité et puisqu'il a accordé une subvention de 515 francs et huit médailles au Comice agricole de Mamers, M. le ministre de l'Agriculture a l'obligation, en stricte justice, d'accorder la même subvention à tous les Comices agricoles de France et de Navarre.

Ou bien alors où donc est l'égalité ?

De la rue Matignon à Malmœ

L'exposition baltique, qui s'ouvre à Malmœ, en Suède, s'est développée sous la haute direction du comte Robert de la Gardie, gouverneur de la province. Ce nom, d'origine française, est celui que portait la mère d'Axel de Fersen, ce jeune gentilhomme suédois, dont le souvenir a sa place dans l'histoire de France.

On sait que Fersen, tout dévoué à la reine Marie-Antoinette, avait organisé la malencontreuse fuite de Varennes. Il habitait cet hôtel Fersen, qui est appelé à disparaître bientôt dans l'élargissement de la rue Matignon. C'est de là qu'il sortit dans la soirée du 20 juin pour aller chercher aux Tuileries la famille royale et la conduire vers le funeste voyage au cours duquel elle fut arrêtée.

Les visites que les Sociétés d'érudits et d'artistes amateurs consacrent en ce moment à l'hôtel Fersen et le nom du directeur de l'exposition de Malmœ, font revivre les anecdotes relatives à cette époque où la perfidie des racontars essaya souvent de salir les sentiments les plus délicats et parfois les plus nobles.

La crinoline

Hier, chez la duchesse de Gramont, a eu lieu un bal où la crinoline était de rigueur.

C'était charmant, disent les feuilles mondaines. Soit. Déjà les philosophes de la mode se posent cette angoissante question : « Est-ce la réhabilitation de la crinoline ? Est-ce le retour de la crinoline ? »

Rassurez-vous, Parisiens qui prenez l'omnibus et qui vous bousculez dans les couloirs du Métro. La crinoline peut rentrer dans le domaine du bal costumé, elle ne passera plus dans les tourniquets où s'engouffre la foule.

CHRONIQUE MILITAIRE

Au Maroc

A voir l'étonnement, le malaise de l'opinion française chaque fois qu'elle apprend la nouvelle d'une rencontre sanglante au Maroc, je me demande si nous nous rendons un compte exact des difficultés auxquelles se heurte notre action militaire dans l'empire des sultans dégénérés de Fez. Tant de sang versé est-il donc nécessaire et ne saurions-nous, armés de toutes les puissances de la civilisation, nous mesurer avec des barbares sans risquer tant de vies généreuses ? Nous inclinons, à distance, à regarder distraitement ces poursuites, sans cesse couronnées de succès, contre des adversaires toujours dispersés. Nous savons qu'ils sont braves mais nous connaissons mal l'importance de leurs forces, et nous oublions la pénible situation où nos troupes ont été souvent réduites et d'où elles ne se sont glorieusement tirées que par la vertu de leur organisation, de leur cohésion, de leur dressage collectif et — souvent aussi, surtout au début — de leur artillerie.

Bugeaud, après Isly, disait déjà de ces cavaliers redoutables dont le flot vient briser contre le fameux carré : « Il ne peut